



## CONTRAT EMPLACEMENT CAMPING

Entre le soussigné et le camping « Les Royères du Prieuré » de Maubec, représenté par la Communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

NOM : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : .....Pays : .....

Tél fixe : .....Port : .....

Mail : .....

s'engage à occuper l'emplacement pour un usage saisonnier de tourisme.

Arrivée le : ..... (après 12 heures)

Départ le : ..... (avant 12 heures)

Tente

Caravane

Camping-car

Electricité

Nombre de personnes : ..... adultes ..... enfants ( - de 12 ans)

**Arrhes : 25€ par emplacement + 10€ frais de réservation**

**Ci-joint un chèque de 35 € pour une location emplacement à l'ordre du camping « Les Royères du Prieuré »**

### CONDITIONS DE LOCATION :

La location emplacement ne devient effective qu'avec notre accord signifié par une confirmation de réservation et après réception des arrhes demandées.

En l'absence de message écrit du loueur précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeure exigé.(les messages téléphoniques ne sont pas admis).

**En cas d'annulation**, il vous sera retenu ou vous restera à devoir (à titre d'indemnité de rupture de contrat) :

- soit un montant égal à 20% du coût intégral si vous annulez de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée.
- soit un montant égal au total de votre séjour si vous annulez de moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

**Le montant du séjour est payable à la semaine et à l'avance.** Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou de départ anticipé.

Les frais de réservation seront déductibles mais non remboursables.

**A réception du contrat et des arrhes, un courrier de confirmation de réservation vous sera adressé.**

Toute personne est tenue de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

Les tribunaux d'Avignon sont seuls compétents en cas de litige.

**La signature de ce contrat vaut lecture du descriptif et des tarifs joints.**

Fait à ..... Le .....

Signature

(lu et approuvé)